



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 21 :

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA
POSE D'UN COFFRET ET LA
REALISATION DE TRANCHEES SUR LA
PARCELLE AR 49-HIPPODROME

Séance ordinaire du 21 Mars 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

**DOSSIER N° 21 : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS
POUR LA POSE D'UN COFFRET ET LA REALISATION DE TRANCHEES
SUR LA PARCELLE AR 49-HIPPODROME****

RAPPORTEUR : Denis QUANCARD

Dans le cadre de la construction du tramway ligne D, et suite au dévoiement et à la restructuration des réseaux électriques avenue de l'Hippodrome, ENEDIS doit réaliser des travaux sur la parcelle AR 49.

Cette parcelle appartient à la ville du Bouscat, elle est mise à la disposition de la Société anonyme de l'Hippodrome du Bouscat, par bail emphytéotique.

Les travaux consistent en l'installation d'un coffret et la réalisation de tranchées pour la pose de Câbles Basse et Haute tension tel qu'indiqué sur les plans annexés.

Une convention de servitudes, à titre gracieux, entre ENEDIS et la commune du Bouscat doit donc être signée afin de permettre l'implantation de ces ouvrages.

Ainsi,

Considérant que ces travaux sont nécessaires à la réalisation de la ligne D du tramway,

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les plans de détails joints indiquant le positionnement du coffret et des Câbles Haute et basse tension,

VU la convention de servitudes entre Enedis et la Commune du Bouscat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes avec Enedis annexée, autorisant la pose d'un coffret et la réalisation des tranchées.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET